

GUIDE

INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORGANISATIONNEL

M A Î T R I S E
RELATIONS INDUSTRIELLES
Modalité stage

REI6833

REI6834

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. MAÎTRISE EN RELATIONS INDUSTRIELLES.....	5
1.1 Définition et objectifs	5
2. CHEMINEMENT AVEC STAGE	5
2.1 Définition et objectifs	5
3. REI 6833 — STAGE PROFESSIONNEL.....	6
3.1 Définition et objectifs	6
3.2 Conditions de réalisation	6
3.3 Préalables	7
3.4 Séminaires OBLIGATOIRES	7
3.5 Rémunération	8
3.6 Couverture d'assurance	8
3.7 Permis de stage pour étudiants internationaux	9
3.8 Milieu organisationnel.....	9
3.9 Responsable en milieu organisationnel	9
3.10 Professeur responsable.....	10
3.11 Engagement de confidentialité	10
3.12 Approbation du projet d'intervention.....	11
3.13 Modalités d'évaluation.....	12
3.14 Aide et conseils	15
4. REI 6834 — Rapport de stage	15
4.1 Description et objectifs	15
4.2 Conditions de réalisation	15
4.3 Préalables	15

4.4	<i>Entrevue post-intervention</i>	16
4.5	<i>Modalités d'évaluation</i>	16
4.6	<i>Dépôt du rapport</i>	17
	ANNEXES	18
	<i>Cursus de la modalité stage</i>	18
	<i>Évaluation de la modalité stage</i>	19
	<i>Modèles théoriques du processus de consultation*</i>	20
	<i>Exemples d'intitulés d'intervention professionnelle</i>	21

INTRODUCTION

Soucieuse d'assurer une formation de qualité à ses étudiants, l'École de relations industrielles encourage, depuis plus de 40 ans, des partenariats avec le marché du travail.

Les échanges entre notre institution d'enseignement et les organisations sont très profitables puisqu'ils donnent aux étudiants l'opportunité de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de leurs études en plus de développer des habiletés professionnelles et personnelles essentielles à leur pratique.

Du même coup, ceci permet aux organisations d'accueil d'avoir accès à des ressources motivées et riches sur le plan des connaissances.

Enfin, la formule favorise un rapprochement entre l'Université et les milieux où les futurs diplômés auront à œuvrer.

Au plaisir de collaborer avec vous quant à ces riches partenariats !

Ada E. Gioia

Coordonnatrice des stages

ada.e.gioia@umontreal.ca

T 514.343-5998 | F 514.343-5764

www.eri.umontreal.ca

Bureau C-7042 Pavillon Lionel-Groulx

* L'emploi du masculin a été privilégié dans le seul but d'alléger le texte.

1. MAÎTRISE EN RELATIONS INDUSTRIELLES

1.1 Définition et objectifs

La maîtrise en relations industrielles offre une formation avancée en analyse et en gestion stratégique des enjeux contemporains et des innovations dans les organisations, dans tous les aspects des ressources humaines, du travail et de l'emploi.

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et de problèmes en relations industrielles, et ce, d'une manière multidimensionnelle. Ainsi, selon une approche pluridisciplinaire et intégrée des relations industrielles, ce programme vise à former des professionnels intervenant de manière stratégique dans les organisations et les prépare à occuper des fonctions de direction ou de responsabilité supérieure.

En outre, cette formation amène l'étudiant à réaliser une démarche scientifique par l'une ou l'autre de ses modalités (mémoire, travail dirigé ou stage) et octroie à l'étudiant qui la complète avec succès le grade de maîtrise ès sciences (M. Sc.).

2 CHEMINEMENT AVEC STAGE

2.1 Définition et objectifs

C'est en menant un processus de consultation dans un cadre réel d'intervention que l'étudiant ayant opté pour la modalité stage appliquera les principes d'une démarche scientifique (exposé de la problématique, mandat et objectifs, revue de la littérature, méthodologie, résultats, recommandations, suivi et évaluation).

Ce cheminement permet par ailleurs le développement d'habiletés d'intervention. En effet, l'étudiant ainsi positionné dans un rôle-conseil sera appelé à interagir avec différents niveaux, fonctions ou services d'une organisation.

La modalité stage est ainsi une option qui s'adresse à l'étudiant qui souhaite acquérir une formation avancée en relations industrielles sur la base de séminaires, d'une intervention professionnelle supervisée en milieu organisationnel (stage) suivi, à une session subséquente, de la rédaction d'un rapport.

Le stage professionnel (REI 6833) et le rapport de stage (REI 6834) sont deux parties indissociables de cette modalité et donc deux conditions essentielles de sa réussite. Chaque sigle comptant pour 9 crédits. Ils consistent en deux activités séquentielles, réalisées et évaluées distinctement.

3 REI 6833 — STAGE PROFESSIONNEL

3.1 Définition et objectifs

Le stage professionnel (REI 6833) consiste à réaliser une intervention professionnelle supervisée en milieu de travail, à partir d'une problématique identifiée conjointement par l'étudiant et le milieu partenaire. Il s'agit ainsi de mener un mandat selon une approche de diagnostic, basé sur les étapes d'une démarche scientifique (problème, revue de littérature, méthodologie, résultats, recommandations), sous la supervision d'un professeur de l'École. Dans ce rôle-conseil, l'intervention de l'étudiant aura pour but d'offrir au partenaire des recommandations personnalisées à l'organisation.

Ainsi, en mettant à profit ses capacités analytiques et ses habiletés relationnelles, l'étudiant réalisera une analyse critique, une réflexion stratégique ou un état de la situation en regard d'une problématique en gestion des ressources humaines, en relations du travail, en politiques publiques, en droit du travail, en santé et sécurité du travail ou à tout autre thème pertinent au champ des relations industrielles.

3.2 Conditions de réalisation

L'intervention professionnelle se déroule sur une session (14 semaines), à raison d'un équivalent de 4 jours par semaine et totalisant environ 405 heures. Celle-ci doit se dérouler à l'intérieur d'une session régulière et doit débuter au plus tard le dernier jour pour annuler un cours sans frais, selon le calendrier facultaire.

Il y a possibilité de réaliser l'intervention professionnelle toutes les sessions :

Session d'hiver	De janvier à avril
-----------------	--------------------

Session d'été	De mai à août
Session d'automne	De septembre à décembre

3.3 Préalables

Pour réaliser le stage professionnel (REI 6833), il faut être un étudiant inscrit à la maîtrise en relations industrielles et avoir complété toute sa scolarité, soit les 2 cours obligatoire (6 crédits) et les 7 cours à option (21 crédits). En aucune circonstance, l'École n'entérine de convention de stage qui ne s'inscrit pas dans le cadre de REI 6833/6834 ni n'accorde de crédits de stage par équivalence. L'étudiant doit se référer au technicien en gestion des dossiers étudiants du 2e cycle (TGDE) pour tout ce qui concerne la gestion de son dossier étudiant.

Technicien en gestion des dossiers étudiants

cycles-sup@eri.umontreal.ca

3.4 Séminaires OBLIGATOIRES

Tous les étudiants inscrits à la modalité stage doivent assister à 2 séminaires distincts (une séance chacun) et ce, avant de réaliser le stage. Les deux séminaires doivent être suivis à la session qui précède le stage. Il en est de la responsabilité de l'étudiant de suivre l'état de son dossier étudiant et donc, d'assister aux séminaires obligatoires aux moments opportuns. Les modalités entourant la tenue de ces séminaires sont diffusées en temps et lieu, par courriel, par la coordonnatrice de stages.

Les communications massives de l'École par courriel se font via les adresses institutionnelles des étudiants

REI 6833 Stage	Séminaire préparatoire	Séminaire d'accompagnement À la session qui précède REI 6833
Automne Septembre à décembre	Mai	Août
Hiver Janvier à avril	Septembre	Décembre
Été Mai à août	Janvier	Avril

3.5 Rémunération

L'intervention professionnelle est une activité créditée faisant partie de la réalisation du programme de maîtrise. La rémunération (salaire horaire ou montant forfaitaire) de celui-ci est à la discrétion de l'organisation d'accueil et n'est pas une condition de réalisation.

3.6 Couverture d'assurance

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles protège l'étudiant qui effectue un stage non rémunéré dans une entreprise. Dans ce cas, l'Université de Montréal est considérée comme l'employeur de l'étudiant. De plus, par le biais des polices d'assurance de l'Université (responsabilité civile), l'étudiant stagiaire est protégé comme s'il était présent sur le campus universitaire. En ce qui a trait au stagiaire rémunéré, que ce soit sous la forme d'un taux horaire ou d'un montant forfaitaire*, l'organisation qui accueille l'étudiant est considérée comme l'employeur de ce dernier. Dans ce cas, les assurances concernant le personnel de l'organisation s'appliquent également à l'étudiant stagiaire. À la demande du milieu d'accueil, l'École peut fournir une lettre qui atteste de ladite assurance et qui pourra être consignée au dossier du stagiaire.

* Note 298 de la CSST — Protection des étudiants effectuant un stage (stagiaire) :

[HTTP://WWW.CSST.QC.CA/LOIS_REGLEMENTS_NORMES_POLITIQUES/ORIENTATIONS-DIRECTIVES/NOTES_ORIENTATION/PAGES/298.ASPX](http://www.csst.qc.ca/LOIS_REGLEMENTS_NORMES_POLITIQUES/ORIENTATIONS-DIRECTIVES/NOTES_ORIENTATION/PAGES/298.ASPX)

3.7 Permis de stage pour étudiants internationaux

Les étudiants qui ont le statut d'étudiant international doivent faire une **demande de permis de stage**, lequel permis est différent du permis d'étude et du permis de travail. Il est fortement recommandé de faire cette démarche le plus tôt possible pour s'assurer de recevoir ledit permis de stage avant le début du mandat. À ce titre, les étudiants internationaux doivent s'adresser au Bureau des étudiants internationaux de l'Université de Montréal (www.bei.umontreal.ca). Pour compléter le dossier, l'École fournira une lettre d'attestation aux étudiants qui en feront la demande.

3.8 Milieu organisationnel

Les organisations pouvant accueillir un étudiant pour que celui-ci y réalise une intervention professionnelle sont très diversifiées et peuvent être situées localement ou à l'extérieur du pays (voir page 11 du présent guide pour l'approbation des projets d'intervention réalisés à l'international). L'étudiant peut effectuer celle-ci aussi bien au sein de grandes entreprises privées que de plus petites entreprises, à condition que celles-ci soient bien structurées, et ce, dans des secteurs aussi variés que : les institutions financières, les entreprises manufacturières, pharmaceutiques, de l'alimentation, du transport, etc. Les interventions peuvent également se dérouler dans des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux tels que les ministères des gouvernements provincial et fédéral, les institutions du réseau hospitalier et des centres d'accueil, les commissions scolaires, les agences gouvernementales, etc. Les organisations syndicales (syndicats ou centrales syndicales) constituent également des terrains pertinents pour effectuer une intervention professionnelle. Enfin, celles-ci peuvent prendre place au sein d'associations, d'organismes à but non lucratif et dans le milieu coopératif.

3.9 Responsable en milieu organisationnel

Compte tenu des objectifs de la maîtrise en relations industrielles, l'intervention professionnelle doit être supervisée par un professionnel au sein de l'organisation d'accueil, lequel est désigné pour agir à titre de responsable en milieu organisationnel auprès de l'étudiant.

Il est recommandé que ce professionnel réponde aux critères suivants :

- ✓ Posséder une formation universitaire en relations industrielles ou l'équivalent

- ✓ Posséder un minimum de 3 ans d'expériences pertinentes
- ✓ Occuper un poste professionnel ou de direction

Ceci étant, est attendu de cette personne l'engagement suivant :

- Accueil et intégration de l'étudiant
- Supervision de l'étudiant au sein de l'organisation pour l'ensemble de la durée de l'intervention professionnelle
- Évaluation qualitative de l'étudiant (à la mi-parcours)

Il est conseillé d'identifier dès le début de la collaboration une personne au sein du milieu qui pourra **prendre la relève du responsable en milieu organisationnel** dans l'éventualité d'une absence prolongée (maladie, retrait préventif, mandats à l'extérieur de la ville, etc.) ou d'un départ imprévu de ce dernier (mutation, démission, congédiement, etc.)

3.10 Professeur responsable

Des professeurs sont responsables de l'encadrement académique des étudiants de cette modalité et sont identifiés en temps et lieu par l'École.

Ainsi, ces derniers sont responsables des éléments suivants :

- Encadrement académique de l'étudiant
- Évaluation de l'étudiant

3.11 Engagement de confidentialité

L'étudiant est fortement encouragé à vérifier auprès du milieu hôte, avant le début de la collaboration, la nécessité pour ce dernier d'obtenir de sa part et/ou du jury, un engagement de confidentialité en regard des informations sensibles pouvant être traitées et divulguées par l'étudiant dans le cadre des différentes évaluations relatives à REI 6833-6834. Dans l'affirmative, en le signifiant à la coordonnatrice des stages, l'École pourra guider l'étudiant dans cet aspect de son stage.

3.12 Approbation du projet d'intervention

Pour qu'il soit crédité dans le cadre de REI 6833, l'étudiant doit faire approuver son projet d'intervention par le comité des stages de maîtrise, et ce, avant de le débiter. Pour ce faire, il doit déposer son projet par courriel au coordonnateur des stages, en version Word, avant le 1^{er} août pour le réaliser à l'automne, avant le 1^{er} décembre pour l'hiver et avant le 1^{er} avril pour l'été. À l'issue de l'étude du projet par le comité, si une révision majeure s'impose, des commentaires seront offerts à l'étudiant en vue d'un nouveau dépôt aux fins d'une éventuelle approbation. Lorsque seule une révision mineure est exigée, le projet est entériné dans le cadre du stage professionnel (REI 6833) et se voit alors noté pour 10 %. Une lettre de confirmation de stage formulée par l'École s'en suit dès lors par courriel, destinée au responsable en milieu organisationnel, dans laquelle l'étudiant figure en copie conforme, faisant office d'entente de stage tripartite. Il est à noter que les révisions doivent être réalisées promptement par l'étudiant puisque le projet d'intervention doit impérativement être accepté par le comité avant le début du stage. Le projet d'intervention, à l'image d'une offre de service, doit être une production originale rédigée par l'étudiant, sous forme de texte en continu (5 p. maximum, interligne simple), visant à convaincre le comité de sa capacité à entreprendre et à mener l'intervention prévue selon les principes d'une démarche scientifique. En plus d'une page frontispice présentant un titre de projet clair et concis, le document doit comporter les sections suivantes :

A) Problématique (≈ 1 p.)

Présenter la problématique à l'étude en incluant un aperçu des causes, des conséquences et/ou des enjeux qui la sous-tendent. Identifier des objectifs clairs découlant du mandat. L'apport de la littérature doit être explicité en utilisant un minimum de trois (3) références scientifiques.

B) Milieu organisationnel (≈ 1/2 p.)

Présenter brièvement l'essentiel des informations pertinentes concernant le milieu en inscrivant la problématique dans son contexte de réalisation.

C) Démarche envisagée (≈ 1 p.)

Décrire les étapes prévues, lesquelles doivent être suffisamment détaillées pour que la cohérence, la clarté et la rigueur de l'ensemble de la démarche puissent être appréciées.

D) Calendrier préliminaire de réalisation (≈ 1/2 p.)

Projeter la chronologie des activités ainsi que le temps estimé pour chacune d'elles.

E) Informations de base et coordonnées du responsable en milieu organisationnel (≈ 1/2 p.)

Indiquer la formation, l'expérience ainsi que l'adresse physique et courriel du responsable.

Si l'intervention est réalisée dans le milieu de travail de l'étudiant, le projet d'intervention doit comporter les éléments supplémentaires suivants :

- Une brève description des fonctions habituelles et une démonstration écrite que l'intervention professionnelle est une réalisation distincte de celles-ci.
- Une attestation écrite et signée par l'employeur indiquant que l'étudiant sera dégagé de sa fonction habituelle de travail pour la durée exigée par l'intervention professionnelle.

Si l'intervention professionnelle est réalisée à l'étranger, le projet d'intervention doit comporter les éléments supplémentaires suivants et être déposé au comité idéalement avant le 1er juillet pour réaliser l'intervention professionnelle à la session d'automne, avant le 1er novembre pour la session d'hiver et avant le 1er mars pour la session d'été :

- Une lettre de motivation, rédigée par l'étudiant, faisant état des éléments pour lesquels ce dernier souhaite et se montre apte à réaliser le stage à l'étranger.
- Les copies des diplômes universitaires de la personne désignée dans l'organisation d'accueil pour agir à titre de responsable en milieu organisationnel.
- Le CV de la personne désignée dans l'organisation d'accueil pour agir à titre de responsable en milieu organisationnel.
- Une description de l'organisation d'accueil, rédigée par le responsable en milieu organisationnel, faisant état des éléments permettant et justifiant l'accueil d'un stagiaire — indépendamment de celle figurant sur un éventuel site Internet corporatif.

3.13 Modalités d'évaluation

Outre le projet d'intervention, préalablement approuvé par le comité et représentant 10 % des modalités d'évaluation de REI 6833, l'évaluation est réalisée par le jury de l'École. Les modalités incluent la rédaction d'un rapport préliminaire couplé à 2 présentations orales. L'étudiant est convoqué en début de session, et ce, pour les 2 présentations. Les technicités entourant le matériel audiovisuel relatif au support technologique seront précisées dès lors. Dans tous les cas, les étudiants devront acheminer par courriel leur présentation PowerPoint par courriel à la coordonnatrice des stages au moins 72 heures avant la rencontre. L'École communique par ailleurs avec le responsable en milieu organisationnel aux alentours de la mi-parcours, et ce, afin de l'inviter à partager son appréciation de la collaboration avec le stagiaire-consultant, selon un formulaire acheminé en temps et lieu. Ledit formulaire complété est réservé à l'usage du jury bien

que le maître de stage est libre de profiter de l'occasion pour l'informer de son appréciation en lui partageant ce dernier.

Suivi # 1 : Rapport préliminaire + 1re présentation orale
Dans les premières semaines de l'intervention

Rapport préliminaire (10 p. maximum, interligne simple) des points A à D — **20 %**.

Présentation orale (20 minutes maximum, 15 diapositives maximum), devant jury, des points A à D, avec soutien technologique — **20 %**.

Le PPT de cette présentation doit être acheminé à la coordonnatrice de stage au moins 72 heures avant la présentation. Celle-ci pourra alors la faire parvenir au superviseur de l'ERI.

A) Problématique (≈ 5 p.)

Présenter la problématique à l'étude en détaillant les causes, les conséquences et/ou les enjeux qui la sous-tendent ainsi que les résultats tangibles attendus par l'organisation. Expliciter les objectifs découlant du mandat. Cette section devra être soutenue par une revue de littérature.

B) Milieu organisationnel (≈ 1 p.)

Présenter les informations pertinentes sur le milieu en prenant soin de présenter la problématique dans son contexte de réalisation.

C) Démarche menée (≈ 3 p.)

Décrire, de façon détaillée, les étapes prévues, incluant l'approche conceptuelle et les aspects méthodologiques, afin que la cohérence, la clarté et la rigueur de l'ensemble de la démarche puissent être appréciées.

D) Calendrier de réalisation (≈ 1 p.)

Rappeler la chronologie des activités, révisée(s) au besoin, ainsi que le temps estimé pour chacune d'elles.

Suivi # 2 : 2e présentation orale
Dans les dernières semaines de l'intervention

Présentation orale (30 minutes maximum, 20 diapositives maximum), devant jury, de l'ensemble du travail réalisé, essentiellement rendre compte de façon plus élaborée du point C précédemment décrit, et ce, en débutant par un très bref rappel des points A et B et D avec soutien technologique — **50 %**. Le PPT de cette présentation doit être acheminé à la coordonnatrice de stage au moins 72 heures avant la présentation. Celle-ci pourra alors la faire parvenir au superviseur de l'ÉRI.

Projet d'intervention	Suivi # 1	Suivi # 2
Avant le début de l'intervention	Dans les premières semaines de l'intervention	Dans les dernières semaines de l'intervention
Objectif de l'étudiant : Convaincre par écrit le comité de sa capacité à entreprendre et mener son intervention selon les principes d'une démarche scientifique	Objectif de l'étudiant : Démontrer par écrit et oralement au jury sa capacité à mener et rendre à terme son intervention selon les principes d'une démarche scientifique	Objectif de l'étudiant : Rendre compte oralement au jury de l'intervention réalisée selon les principes d'une démarche scientifique
10 %	Rapport préliminaire — 20 % Présentation orale — 20 %	50 %

3.14 Aide et conseils

CÉSAR : Pour les étudiants qui en ressentent le besoin, il est possible d’obtenir gratuitement les conseils du Centre étudiant de soutien à la réussite — CÉSAR des Services aux étudiants de l’Université de Montréal. Un conseiller pourra aider l’étudiant à prioriser les thèmes sur lesquels il souhaite se pencher dans le cadre de son intervention professionnelle ainsi qu’à cibler des organisations potentielles. Les conseillers du CÉSAR pourront aider les étudiants à développer et entretenir leur réseau professionnel. En plus des consultations individuelles, des guides sont disponibles en ligne et des ateliers en groupe sont régulièrement offerts.

www.cesar.umontreal.ca/emploi

4 REI 6834 — Rapport de stage

4.1 Description et objectifs

Le rapport de stage consiste en un rapport écrit présentant l’intervention professionnelle réalisée. Le rapport vise à ce que l’étudiant rende compte, d’une manière structurée, du mandat mené selon les étapes d’une démarche scientifique. L’étudiant doit par ailleurs démontrer dans son rapport qu’il a acquis, par le biais de son intervention, des capacités analytiques et des habiletés stratégiques.

4.2 Conditions de réalisation

La rédaction du rapport se déroule sur une session régulière (14 semaines), subséquente à REI 6833, à raison de 4 jours par semaine et totalisant un équivalent de 405 heures.

4.3 Préalables

Être étudiant à la maîtrise en relations industrielles et avoir complété REI 6833.

4.4 Entrevue post-intervention

L'étudiant est invité à réaliser une entrevue post-intervention auprès du milieu où fut réalisé le mandat. Le moment, la forme et les personnes rencontrées sont des aspects laissés à la discrétion de l'étudiant. Il est néanmoins recommandé d'effectuer minimalement une entrevue semi-structurées auprès du responsable en milieu organisationnel et d'éventuelles autres personnes impliquées significativement dans l'intervention et ce, environ 6 semaines après la fin du stage.

4.5 Modalités d'évaluation

L'évaluation du rapport est réalisée par le superviseur de l'École. Les modalités incluent exclusivement la rédaction de rapport. Il s'agit d'un dépôt final sans précorrection. La qualité du français écrit est importante et fait partie de l'évaluation. Le rapport pourra par ailleurs être transmis au responsable en milieu organisationnel pour recevoir son appréciation.

Rapport de stage (50 p. maximum, interligne simple et demi) des points A à E — **100 %**.

A) Présentation de la problématique (≈ 10 p.)

Présenter la problématique à l'étude en détaillant les causes, les conséquences et/ou les enjeux qui la sous-tendent ainsi que les résultats tangibles attendus par l'organisation. Expliciter les objectifs découlant du mandat. Cette section devra être soutenue par une revue de littérature.

B) Milieu organisationnel (≈ 2 à 3 p.)

Présenter l'ensemble des informations pertinentes concernant le milieu en présentant la problématique dans son contexte de réalisation tout en tenant compte des objectifs précédemment dégagés.

C) Démarche menée (≈ 25 p.)

Décrire de façon détaillée, en plus de les situer dans le temps, les étapes franchies et ce, incluant le cadre conceptuel et les aspects méthodologiques, afin que la cohérence, la clarté et la rigueur de l'ensemble de la démarche puissent être appréciées.

D) Retour sur les réalisations (≈ 5-8 p.)

Démontrer la valeur ajoutée de l'intervention pour l'organisation, basée sur une ou des entrevues post-intervention auprès des personnes concernées, dont le responsable en milieu organisationnel.

E) Conclusion générale (≈ 5 p.)

Clore l'intervention en mettant en valeur les capacités analytiques et habiletés stratégiques spécifiques développées lors de l'intervention professionnelle et de la rédaction du rapport.

4.6 Dépôt du rapport

Le dépôt du rapport doit se faire par courriel auprès du TGDE du 2^e cycle, afin de compléter le *Reçu officiel de dépôt d'un rapport de stage ou d'un travail dirigé*, conformément aux exigences de la Faculté des études supérieures et post doctorales. Parallèlement, le rapport doit être acheminé par courriel, en format Word et ce, au professeur responsable ainsi qu'à la coordonnatrice des stages.

Afin d'intégrer le processus d'octroi des grades suivant chaque trimestre, l'étudiant doit déposer son rapport de stage au plus tard le 1^{er} décembre à la session d'automne, le 1^{er} avril à la session d'hiver et le 1^{er} août à la session d'été.

ANNEXES

Cursus de la modalit  stage

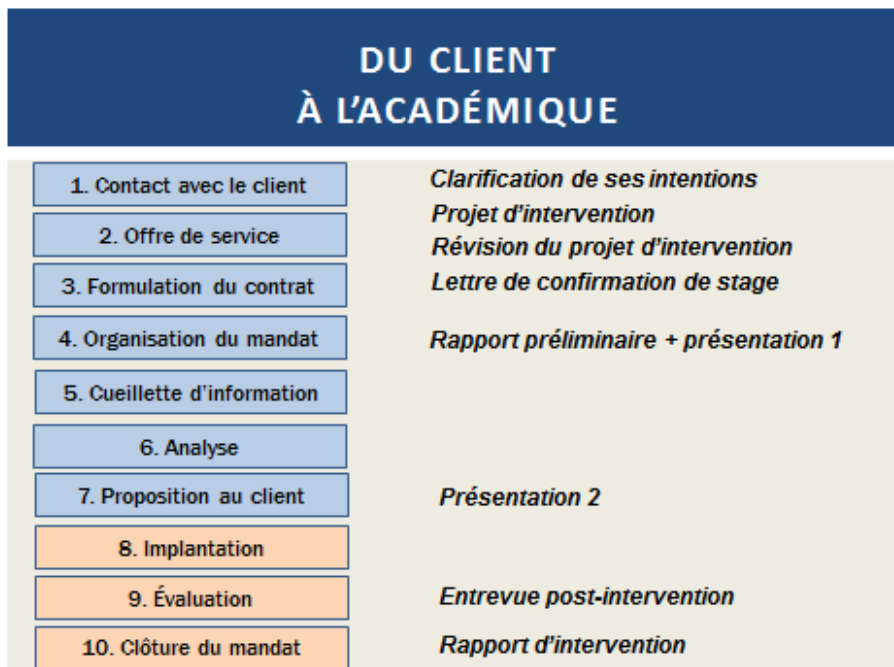
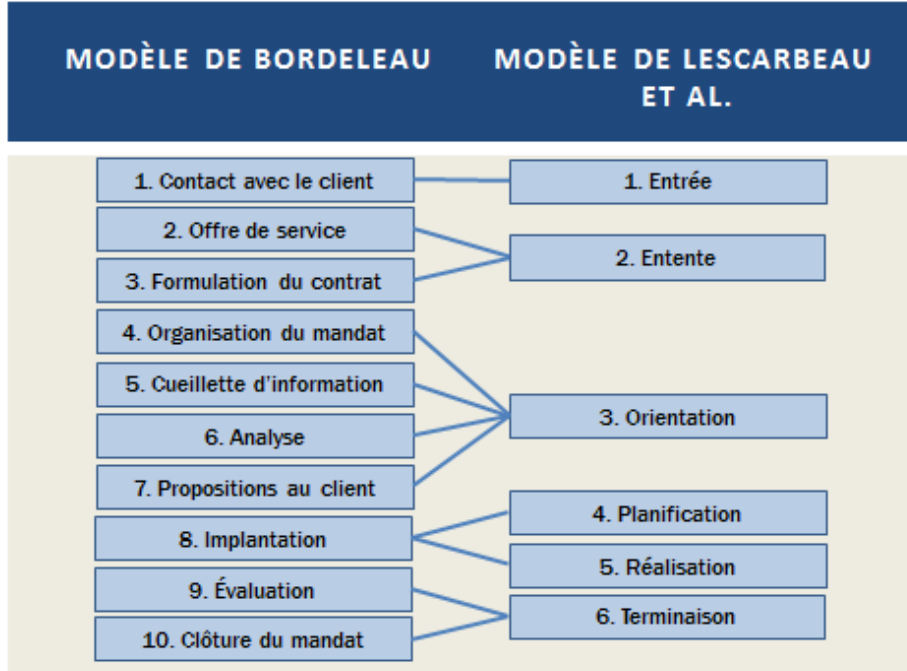
REI 6833	S�minaire pr�paratoire	S�minaire d'accompagnement	Date limite sugg�r�e du d�p�t du projet d'intervention	REI 6834	Date limite du d�p�t du rapport de stage
	1 ^{re} ann�e de scolarit�	Session qui pr�c�de REI 6833			
Automne			1 ^{er} ao�t	Hiver	
Septembre � d�cembre	Mai	Ao�t	1 ^{er} juillet pour un stage � l'�tranger	Janvier � avril	1 ^{er} avril
Hiver			1 ^{er} d�cembre	�t�	
Janvier � avril	D�but septembre	D�cembre	1 ^{er} novembre pour un stage � l'�tranger	Mai � ao�t	1 ^{er} ao�t
�t�			1 ^{er} avril	Automne	
Mai � ao�t	D�but janvier	Avril	1 ^{er} mars pour un stage � l'�tranger	Septembre � d�cembre	1 ^{er} d�cembre

Évaluation de la modalité stage

Projet d'intervention	Suivi # 1	Suivi # 2	Rapport de stage
Avant le 1 ^{er} août pour l'automne, le 1 ^{er} décembre pour l'hiver ou le 1 ^{er} avril pour l'été*	Dans les premières semaines de l'intervention	Dans les dernières semaines de l'intervention	Avant le 1 ^{er} décembre à l'automne, le 1 ^{er} avril à l'hiver ou le 1 ^{er} août à l'été
Objectif du stagiaire-consultant :	Objectif du stagiaire-consultant :	Objectif du stagiaire-consultant :	Objectif du stagiaire-consultant :
Convaincre efficacement par écrit le comité de sa capacité à entreprendre et mener son intervention selon les principes d'une démarche scientifique	Démontrer par écrit et oralement au jury sa capacité à mener et rendre à terme son intervention selon les principes d'une démarche scientifique	Rendre compte oralement au jury de l'intervention réalisée selon les principes d'une démarche scientifique	Rendre compte de façon détaillée par écrit au jury de l'intervention réalisée selon les principes d'une démarche scientifique
10 %	Rapport préliminaire — 20 % Présentation orale — 20 %	50 %	100 %
5 p. max. interligne simple	10 p. max. interligne simple 20 min. max.	30 min. max.	50 p. max. interligne simple ½
	REI 6833		REI 6834

*Pour un stage réalisé à l'international, idéalement avant le 1^{er} juillet pour l'automne, le 1^{er} novembre pour l'hiver ou le 1^{er} mars pour l'été

Modèles théoriques du processus de consultation*



- Activités réalisées dans le cadre du stage professionnel (REI 6833)
- Activités réalisées dans le cadre du rapport de stage (REI 6834)

*Bordeleau, Y. (1998). Carrière de consultant : concepts et applications (2e éd.). Montréal, QC : Éditions Nouvelles.

Lescarbeau, R., Payette, M. et St-Arnaud, Y. (2003). Profession : consultant (4e éd.). Montréal, QC : Gaëtan Morin éditeur.

Exemples d'intitulés d'intervention professionnelle

Diagnostic et recommandations afin d'optimiser la performance d'une unité de soutien d'une organisation parapublique

Les facteurs explicatifs du roulement volontaire du personnel : Étude de la situation

Élaboration d'un processus d'amélioration continue en santé et sécurité du travail par un programme d'audit annuel des meilleures pratiques

Harmonisation des politiques et pratiques RH dans une visée d'amélioration stratégique en contexte de restructuration

Analyse de la syndicalisation des petites unités de travailleurs dans le secteur municipal

Diagnostic organisationnel en matière de promotion de la diversité et de l'inclusion en lien avec la priorité du plan stratégique

Actions innovantes afin d'améliorer la vitalité délibérative des syndicats et des membres :
Recommandations

Analyse des impacts du concept d'agilité, présenté dans le cadre d'un programme de formation, sur la satisfaction au travail, l'engagement et la performance

Élaboration d'un processus d'amélioration continue en santé et en sécurité par l'analyse stratégique des procédures relatives à l'enquête et l'analyse des accidents et des quasi-accidents
Analyse de l'impact de l'engagement organisationnel sur l'intention de quitter

Analyse stratégique des outils de gestion des ressources humaines favorisant une culture d'apprentissage organisationnel en entreprise

Analyse critique d'un programme de formation continue dans une perspective de mobilisation du personnel

Optimisation des pratiques et des processus existants afin d'accroître la performance des équipes

Retour sur l'investissement associé à des politiques et programmes en santé et mieux-être au travail : Réflexion stratégique